

Rapport annuel d'activité

2016

DG IPOL

SOMMAIRE

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	3
1. OBJECTIFS	4
1.1. Objectifs de la direction générale	4
A. Objectifs relatifs aux activités en cours de la DG IPOL.....	4
B. Objectifs issus du PPP	5
1.2. Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés	6
2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS - UTILISATION DES RESSOURCES.....	7
2.1. Environnement de la direction générale	7
2.2. Ressources humaines de la DG	8
2.3. Exécution budgétaire 2016	9
2.3.1. Crédits initiaux et crédits finaux.....	9
2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés	9
2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués	10
2.3.4. Utilisation des crédits reportés automatiquement et non automatiquement de 2015 à 2016.....	10
2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées	11
2.4. Résultats obtenus	11
3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT- EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ARTICLE 66, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT FINANCIER)	17
4. CONCLUSIONS.....	19
5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ	21

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Code	Appropriation type	Type de crédits	EUR ou %
	Appropriations of 2016	Crédits 2016	
A	Initial appropriations	Crédits initiaux	6.406.000,00
B	Final appropriations	Crédits finaux	6.246.000,00
C	Commitments	Engagements	5.418.742,44
D	Commitments in % of final appropriations	Engagements en % des crédits finaux	87%
E	Payments	Paielements	2.135.333,64
F	Payments in % of commitments	Paielements en % des engagements	39%
G	Cancellations of 2016 final appropriations	Annulations de crédits finaux 2016	827.257,56
H	Cancellations appropriations in % of final appropriations	Annulations en % des crédits finaux	13%
	Appropriations carried forward from 2016 to 2017	Crédits reportés de 2016 à 2017	
I	Automatic carryforwards from 2016 to 2017	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017	3.283.408,80
J	Automatic carryforwards from 2016 to 2017 in % of commitments	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017 en % des engagements	61%
K	Non-automatic carryforwards from 2016 to 2017	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017	0,00
L	Non-automatic carryforwards from 2016 to 2017 in % of final appropriations	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017 en % des crédits finaux	0%
	Appropriations carried over from 2015 to 2016	Crédits reportés de 2015 à 2016	
M	Automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	3.568.460,88
N	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	3.414.613,78
O	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	96%
P	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	153.847,10
Q	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	4%
R	Non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	0,00
S	Payments of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
T	Payments against non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
U	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
V	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
	Assigned revenue in 2016	Recettes affectées 2016	
W	Appropriations from assigned revenue in 2016 (current)	Crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées courants 2016	2.058,11
X	Assigned revenue carried over to 2016	Crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées reportés à 2016	0,00
Y	Balance of commitments on assigned revenue carried over to 2016	Solde des engagements reportés à 2016 sur crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées	0,00
Z	Payments in 2016 against appropriations from assigned revenue (current and carried-over)	Paielements sur crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	2.058,11
AA	Payments in 2016 against assigned revenue in % of assigned revenue in 2016 (current and carried-over)	Paielements sur crédits de recettes affectées 2016 en % des crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	100%

1. OBJECTIFS

1.1. Objectifs de la direction générale

A. Objectifs relatifs aux activités en cours de la DG IPOL

Après la première année complète de la législature en cours, l'année 2016 a été une année d'activité législative et non législative soutenue, riche également en défis que les commissions ont dû relever au cours de toutes les phases du cycle législatif. Parallèlement, l'approche de la mi-mandat a nécessité l'engagement des préparatifs nécessaires.

Les objectifs opérationnels de la DG IPOL pour 2016, dans le contexte des priorités politiques que s'était fixées le Parlement européen, étaient les suivants:

1. continuer à fournir, **en temps utile, une assistance cohérente et de qualité**, dans leurs activités législatives, budgétaires/de décharge et de contrôle, aux commissions et organes parlementaires, à l'institution, à son Président et aux députés;
2. continuer à offrir un haut niveau d'**expertise** aux commissions et aux autres organes politiques, en temps utile et de façon cohérente, tout en insistant sur la nature spécifique et la valeur ajoutée des produits proposés par les départements thématiques et l'unité d'assistance à la gouvernance économique, et assurer la bonne visibilité et distribution de ces produits; veiller à la coordination avec les produits développés par d'autres services et DG;
3. contribuer à la mise en œuvre rapide de l'accord «**Mieux légiférer**», attendu pour fin 2015/début 2016, en tenant compte de l'ensemble du cycle législatif, y compris les initiatives législatives, ainsi qu'aux éventuelles négociations institutionnelles qui pourraient s'ensuivre, par exemple sur les critères de délimitation pour les actes délégués et d'exécution, les accords interinstitutionnels, un registre des actes délégués et une base de données commune sur les dossiers législatifs;
4. continuer à fournir des contributions et des conseils au groupe de travail de la commission AFCO sur la révision du **règlement**, notamment par le truchement de l'équipe administrative chargée de ce projet;
5. compte tenu de l'insuffisance frappante de la **mise en œuvre de la législation de l'Union** dans certains domaines, veiller plus particulièrement à procéder à une évaluation systématique de la manière dont la Commission assure son devoir de contrôle de la bonne application de la législation de l'Union, y compris en vue des procédures d'infractions;
6. préparer le réexamen/la révision du **cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020** et contribuer à l'évaluation du fonctionnement de ce dernier en vue d'une réévaluation de ses priorités; contrôler la mise en œuvre des programmes et instruments liés au CFP, organiser et coordonner les activités des commissions concernées par anticipation et de façon efficace, tirer les enseignements des négociations relatives au CFP lors de la précédente période en vue de préparer le prochain CFP (après 2020);
7. continuer à promouvoir, à consolider, à systématiser et à superviser les **activités liées au contrôle** au sein des commissions au moyen de procédures (par exemple sur les rapports de mise en œuvre une fois qu'une décision politique a été prise) et de

connaissances spécialisées, comme l'expose plus en détail le portefeuille de projets du Parlement (PPP) de la DG IPOL, par exemple sur la mise en œuvre des programmes du CFP et les actes délégués;

8. encourager la coopération entre unités au sein de la DG IPOL – et au-delà –, par l'instauration, entre autres, de nouveaux **réseaux** sur les trilogues et sur des questions de nature organisationnelle et procédurale se posant lors des travaux des commissions, en s'appuyant sur l'expérience des réseaux IPOL existants;

9. préparer, sur le plan organisationnel, les **réunions constitutives à mi-mandat** des commissions et de la Conférence des présidents des commissions du début 2017;

10. suivre l'évolution de l'**enquête du Médiateur** sur les négociations de trilogue et coordonner les éléments de suivi qui concernent la DG IPOL;

11. continuer à collaborer efficacement dans le domaine de la **communication**, tant au sein de la DG IPOL qu'avec les autres DG, notamment grâce à l'unité pour la coordination des activités éditoriales et de communication; revoir la stratégie de communication de la DG IPOL en général et, en particulier, sur les départements thématiques, afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de nos services et de nos activités;

12. continuer à fournir une assistance de qualité et un suivi sur les projets en cours a) pour veiller à ce que les **systèmes informatiques** permettant le travail des commissions et organes parlementaires soient toujours à jour et répondent aux exigences politiques du Parlement et b) dans le cadre du **programme e-Parlement**, procéder progressivement à la numérisation de l'ensemble des activités de soutien au travail législatif effectué en commissions et en plénière, afin d'améliorer l'efficacité des processus et la qualité du travail fourni;

13. veiller à la bonne gestion des **ressources humaines et financières**, en tenant compte des décisions stratégiques prises dans le cadre d'exécution stratégique du Parlement et de la DG IPOL, ainsi que du nouveau règlement financier; pourvoir les postes alloués à la DG IPOL afin de renforcer la capacité de contrôle de l'exécutif, notamment en ce qui concerne les actes délégués; adapter en permanence le programme de formation pour répondre à de nouveaux besoins et élargir l'offre de cours;

14. définir, en tenant compte de la spécificité des responsabilités de la DG IPOL, une série d'**indicateurs qualitatifs clés** comme instruments de gestion pour la DG début 2016, si possible avec un projet pilote sur un certain nombre d'indicateurs potentiels qui nécessiteraient une réflexion plus approfondie et mériteraient d'être peaufinés avant d'être appliqués à l'ensemble de la DG; revoir l'adéquation des indicateurs, à la lumière des enseignements acquis et du travail consenti lors de leur conception, fin 2016.

B. Objectifs issus du PPP

Dans le contexte de sa contribution au cadre d'exécution stratégique du Parlement et au portefeuille de projets du Parlement (PPP), la DG IPOL avait élaboré un ensemble de neuf projets stratégiques qui ont été intégrés au PPP et dont la plupart devaient être achevés en 2016. Les étapes relatives à la réalisation de ces projets pour 2016 font partie des objectifs de la DG IPOL pour cette même année.

1.2. Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés

Comme indiqué lors des exercices précédents, la plupart des objectifs de la DG IPOL, décrits au point 1.1, sont étroitement liés aux processus et décisions politiques, et il est difficile de les associer à des risques spécifiques, financiers ou non, susceptibles d'entraver leur réalisation.

De même, les services d'assistance et d'expertise fournis aux commissions parlementaires, ainsi que le traitement de nombreux aspects horizontaux, principalement dans les domaines législatifs et budgétaires mais aussi, de plus en plus, en rapport avec d'autres "mesures de surveillance", font ainsi partie intégrante du travail quotidien de la DG, bien qu'ils restent étroitement liés aux décisions politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

En conséquence, bien que les objectifs principaux de la DG dépendent dans une très grande mesure de ce type de "risques politiques", porter un jugement sur de tels aspects politiques et en évaluer la valeur dans le cadre du présent bilan n'est ni faisable ni approprié.

Néanmoins, le registre des risques et les évaluations des risques de la DG ont été mis à jour en ce qui concerne le risque administratif, qui pourrait évidemment avoir aussi des répercussions sur les objectifs réels décrits.

En 2016, le registre et l'ensemble des évaluations portaient sur les objectifs définis au point 1.1 et étaient les suivants:

- les risques pour le fonctionnement optimal des commissions parlementaires;
- les risques liés aux ressources humaines;
- les risques liés aux ressources financières;
- les risques liés à la dépendance vis-à-vis des systèmes informatiques;
- les risques liés au déménagement de la DG dans le bâtiment Square de Meeûs.

Ces risques, ainsi que les efforts visant à les atténuer, sont décrits dans les dossiers relatifs aux risques. Ils sont également notés en fonction de leur degré de probabilité et de gravité. Les dossiers relatifs aux risques ont été régulièrement mis à jour en 2016. La DG IPOL a également convenu de rencontrer le nouveau gestionnaire des risques, début 2017, afin d'examiner les dossiers actuels relatifs aux risques en vue de leur éventuelle amélioration.

Au cours de 2016, divers événements ont souligné une fois de plus la nécessité de disposer de mécanismes de gestion de crise et de gestion de la continuité des opérations qui soient tenus à jour pour faire face à des événements imprévus au Parlement. La DG IPOL se félicite des efforts consentis dans ces domaines en 2016 et, notamment, de la création de l'unité «Gestion de la continuité des activités» qui a déjà pris contact avec les DG pour actualiser la gestion de la continuité des activités du Parlement, conformément aux recommandations de l'auditeur interne.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS - UTILISATION DES RESSOURCES

2.1. Environnement de la direction générale

À l'approche de la mi-mandat, le déroulement des travaux au sein des commissions était fluide, efficace et un certain nombre de dossiers ont été adoptés en commission: procédure législative ordinaire: 84 (2015: 80) et rapports d'initiative: 119 (2015: 102, commissions de la DG EXPO comprises), pour ne citer que deux grandes catégories de dossiers.

Nous avons constaté que la Commission a effectivement présenté moins de propositions relevant de la procédure législative ordinaire que lors de la législature précédente mais que dans l'ensemble, l'activité des commissions est restée soutenue. Les raisons en sont, premièrement, le report d'un certain nombre de dossiers de la 7^e à la 8^e législature, deuxièmement, la multiplication des activités de contrôle des commissions qui ont vu arriver moins de textes législatifs et, troisièmement, un basculement de l'activité législative vers l'activité non législative pour d'autres commissions traditionnellement plus chargées en textes législatifs.

Nous avons également observé une complexité croissante liée au travail intercommission dans le cadre des paquets législatifs et un recours important aux articles 53+, 54 et 55 du règlement, sur la coopération.

En 2016, les commissions temporaires ont joué un rôle important au sein de la DG IPOL. La commission spéciale sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (TAXE) s'est vu attribuer un second mandat, TAXE2 (2.12.2015 – 2.8.2016). La commission d'enquête sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS) a été créée en mars 2016 pour une période de 12 mois. La commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA) a été créée en juin 2016, également pour une période de 12 mois. La création de ces trois commissions temporaires a engendré un surcroît de travail et d'efforts de coordination en ce qui concerne le personnel, les bureaux et d'autres aspects organisationnels.

Il s'est notamment avéré difficile de doter les commissions temporaires du personnel suffisant pour garantir un service efficace aux députés. En fait, en 2016, l'allocation budgétaire pour le recrutement d'agents contractuels a été réduite de 25 %. Cela a coïncidé avec la réduction annuelle de 1 % du personnel de la DG IPOL, à laquelle est venue s'ajouter une réduction supplémentaire de 7 postes liée au transfert de 76 postes du Secrétariat général vers les groupes politiques. Enfin, le nombre d'experts nationaux détachés qui apportent des compétences spécifiques et utiles aux services de la DG IPOL a été réduit, passant de 30 (2015) à 20 (2016).

Jusqu'à 23 personnes de la DG IPOL ont travaillé dans les trois commissions temporaires TAXE2, EMIS et PANA, dans de nombreux cas sans aucun remplacement (agent contractuel) dans leurs unités d'origine. Cette situation s'étant avérée intenable pour ces unités, la DG IPOL a demandé une compensation budgétaire spéciale (agents contractuels) pour les unités qui avaient détaché des collègues auprès des commissions spéciales, quelle que soit leur DG d'origine. Cette demande n'a pas été approuvée par la DG PERS.

La réduction de 16 % du budget des missions de la DG IPOL a abouti à l'annulation d'un certain nombre de missions (comme les consultations de parties intéressées et les visites des services de recherche des parlements nationaux), à une réduction des missions des stagiaires à Strasbourg et à un gel de toutes les missions de formation externes d'octobre à décembre 2016.

Les préparatifs pour les réunions constitutives à mi-mandat des commissions et de la Conférence des présidents des commissions, au niveau des secrétariats des commissions et de la coordination législative ont commencé à l'automne 2016 et se sont poursuivis jusqu'en janvier 2017.

Le résultat du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne de juin 2016 a déjà eu des retombées considérables sur les commissions, les unités de recherche et les services horizontaux de la DG IPOL. Les unités de la DG IPOL ont été sollicitées pour suivre ce processus et produire une documentation analytique fondée sur des travaux de recherche afin d'évaluer l'incidence du retrait du Royaume-Uni dans les domaines d'action et la législation qui relèvent de leurs ressorts respectifs. Les travaux à venir sur cette question sont d'une nature juridique très complexe mais le savoir-faire engrangé par les commissions et les départements thématiques est prêt à être mobilisé au cours des prochaines étapes du processus de retrait du Royaume-Uni, en fonction des décisions politiques qui seront prises.

Au cours de la deuxième moitié de 2016, la DG IPOL a fait un dernier bilan des projets du PPP pour la période 2014-2016 et a préparé et présenté de nouveaux projets. Les neuf projets existants ont pris corps et nombre de leurs éléments sont devenus ou deviennent partie intégrante des activités ordinaires de la DG IPOL. Certains éléments seront repris dans le nouveau PPP, pour lequel la DG IPOL a proposé six projets.

En juillet 2016, la DG IPOL a lancé une étude sur des indicateurs stratégiques et opérationnels impliquant pratiquement toutes les unités de la DG. Au moment de la rédaction du présent document, les résultats de ces six premiers mois sont en cours de compilation par la direction en vue de préparer des décisions relatives au développement ultérieur de ces indicateurs.

2.2. Ressources humaines de la DG

Tableau des effectifs

	at 1.1.2015				at 1.1.2016			
	AD	AST	AST/SC	Total	AD	AST	AST/SC	Total
Permanent posts	289	261	0	550	298	252	9	559
Temporary posts	4	2	0	6	4	2	0	6
Total	293	263	0	556	302	254	9	565

En 2016, l'autorité budgétaire a alloué 11 postes AD et 5 postes AST à la DG IPOL pour accroître et professionnaliser les activités de contrôle des secrétariats des commissions dans le domaine des actes délégués et des mesures d'exécution. Sept postes de l'organigramme ont été supprimés en raison de la réduction de 1 % des effectifs au titre de 2016. Sept autres postes de l'organigramme ont été transférés vers les groupes politiques. Enfin, sept postes vacants ont été mis en réserve en 2016 en vue de leur suppression en 2017 et ne peuvent donc plus être affichés.

Agents en poste au 31/12/2016

					FTE*
Officials	263	232	11	506	499,7
Temporary staff	10	10	0	20	19,85
- in temporary posts	4	2	0	6	6,00
- in permanent posts	2	3	0	5	4,90
- to offset part-time working	4	5	0	9	8,95
Contractual agents	6	18		24	23,40
END	20			20	20,00
Agency staff				0	0
Total				570	562,95

* équivalents temps plein

2.3. Exécution budgétaire 2016

2.3.1. Crédits initiaux et crédits finaux

Les crédits finaux s'élevaient à 6,25 millions d'euros, par rapport aux 6,41 millions disponibles initialement. Cette différence s'explique par deux facteurs: 200 000 euros ont été restitués dans le cadre de la procédure de ramassage alors qu'une rallonge de 40 000 euros est venue de la DG INTE pour compléter la ligne budgétaire de la DG IPOL consacrée aux frais divers de réunion pendant les visites des délégations des commissions (3042-01).

2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés

Le taux d'exécution total s'est élevé à 87 % (84,6 % si l'on ne tient pas compte de l'effet du ramassage et des autres transferts), ce qui correspond à 5,42 millions d'euros engagés (5,56 millions en 2015). Le taux d'exécution total a donc été globalement identique à celui de l'année précédente.

La part non exécutée du budget s'élevait à 827.257,56 euros et peut s'expliquer principalement par trois raisons:

- une marge d'environ 350 000 euros résultant de l'inscription au budget de la totalité des frais d'expertise pour deux commissions temporaires éventuelles, comme l'exigent les lignes directrices établies par la Conférence des présidents des commissions, que les commissions temporaires en exercice n'ont pas absorbé en totalité;
- une autre marge d'environ 350 000 euros provenant des quatre départements thématiques et de l'unité d'assistance à la gouvernance économique, correspondant seulement à environ 17 500 euros par commission (soit moins que le coût moyen d'une simple étude);

- une dernière marge d'environ 130 000 euros provenant d'autres postes budgétaires de la DG, comme la formation, les coûts de représentation des commissions et des frais divers liés aux délégations des commissions.

Le taux d'exécution de base global de 85 % était donc similaire à celui de l'année précédente (84 % en 2015).

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux annexes.

2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués

Les paiements sur les crédits contractés s'élevaient à 39 % en fin d'exercice, une proportion en hausse par rapport à l'an dernier (36 %).

Ce niveau relativement bas des paiements au cours de l'année n et le niveau par conséquent relativement élevé de reports à l'année n+1 sont dus au fait que les services de recherche font réaliser des études et des rapports sur la base des demandes politiques émises pendant l'exercice par les commissions. Nombreux sont les documents, en particulier les plus onéreux, qui font l'objet de recherches particulièrement longues et donnent rarement lieu à des paiements au cours de la même année, ce qui a une incidence importante sur la proportion des paiements exécutés par rapport aux engagements.

Par ailleurs, les invités défrayés envoient parfois leurs demandes de remboursement et leurs reçus après la fin de l'exercice budgétaire, probablement lorsqu'ils effectuent leur déclaration personnelle d'impôts. Autrement dit, une partie considérable des engagements provisionnels pour les frais de voyage et de séjour doit également être reportée.

Le montant total reporté à 2017 (3,28 millions d'euros) était inférieur à celui de l'année précédente (3,57 millions d'euros). En proportion des engagements contractés, le taux est donc resté relativement stable.

Les sommes reportées seront payées l'année suivante dans une proportion sans doute proche des 100 % (96 % sur les fonds reportés de 2015 à 2016). Les exceptions peuvent concerner des cas où le Parlement annule une expertise spécifique ou estime que seule une partie du service a été assurée. Elles peuvent également concerner des reports de remboursements de frais de voyage et de séjour, étant donné que les frais de voyage ne sont pas connus au moment du report. Il est donc nécessaire de procéder à une estimation, par prudence.

2.3.4. Utilisation des crédits reportés automatiquement et non automatiquement de 2015 à 2016

Le pourcentage d'utilisation des crédits reportés de 2015 à 2016 avoisinait les 96 %, un taux comparable à celui des fonds reportés à 2015 (97%) et 2014 (96%).

Pour ce qui est de la DG IPOL, qui lance des appels d'offres exclusivement en matière de services (essentiellement des études, des évaluations d'impact et des documents d'information), il n'est pas rare qu'une faible part de ses reports soient annulés, mais la

DG s'efforce de réduire cette part grâce à un suivi actif et par des rappels de la part de l'unité des finances.

Comme rapporté plus haut, la non-utilisation de certains montants peut s'expliquer par le fait que certains documents peuvent être parfois refusés une fois reçus, soit complètement, soit (plus souvent) pour permettre l'apport des modifications substantielles nécessaires. Il s'agit là d'une mesure de bonne gestion financière, les études de piètre qualité ne devant pas être payées ou ne devant l'être que partiellement.

En outre, certains encours, non utilisés en fin de compte, concernent des reports effectués sur des engagements provisionnels relatifs aux remboursements des frais de voyage. Cette situation est difficile à éviter puisque les frais finaux ne sont pas connus au moment de la procédure de report.

2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées

2.3.5.1 Situation des crédits de dépenses spécifiques/recettes affectées

Un modeste montant de 2 058 euros a été reçu provenant de la ligne budgétaire 3042–01 et réutilisé aux mêmes fins (frais divers encourus par les commissions au cours de missions).

2.3.5.2 Situation des crédits reportés sur dépenses spécifiques/recettes affectées

Sans objet

2.4. Résultats obtenus

En 2016, l'activité législative et non législative a été soutenue, comme le montrent les chiffres communiqués ci-après dans le présent chapitre. En plus des activités traditionnelles liées à la phase législative, les commissions et les secrétariats des commissions ont continué à fournir un travail considérable pour la définition des priorités interinstitutionnelles, dans la phase de consultation et la phase de contrôle.

Un certain nombre de résultats horizontaux significatifs ont été obtenus au cours de l'année. Pour n'en citer que quelques-uns, comme indiqué dans les objectifs:

la DG IPOL a contribué par son savoir-faire et son soutien à la préparation de la position du Parlement sur la première proposition de révision d'un cadre financier pluriannuel (CFP), sous la conduite de la commission BUDG et avec la participation d'un grand nombre de parties concernées. Cela a permis une analyse approfondie du fonctionnement du CFP actuel et l'adoption d'un rapport complet assorti de lignes directrices qui a donné lieu à la tenue de débats de fond et a constitué une contribution précieuse à la proposition de la Commission. Ce rapport a également été utile au Parlement dans ce qui fut, pour la première fois, de véritables, bien qu'informelles, négociations avec le Conseil sur le CFP.

En 2016 également, les travaux sur la révision du règlement se sont accélérés. La DG IPOL y a largement contribué, avec le groupe de travail de la commission AFCO et par le truchement d'une équipe de projet administrative mise en place pour l'accompagner dans son travail, l'objectif étant que le Parlement puisse adopter le

nouveau règlement à la mi-mandat au plus tard. En juillet 2016, il a été décidé de conserver l'équipe de projet pour aider le rapporteur dans l'élaboration de son rapport. Outre les membres permanents de l'équipe de projet (AFCO, CODE, Coordleg), de nombreux autres secrétariats de commissions de la DG IPOL, ainsi que d'autres services chargés d'aspects spécifiques du règlement, ont également été impliqués.

Le 13 avril a été signé un nouvel accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». La DG IPOL a largement contribué, et avec succès, aux préparatifs du Parlement en vue des négociations. Depuis sa signature, la DG IPOL a activement œuvré à la mise en œuvre et au suivi de cet accord. La DG IPOL participe notamment aux travaux du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'accord «Mieux légiférer» ainsi qu'à 9 équipes de projet constituées pour traiter des aspects spécifiques de l'accord. La DG IPOL a également apporté son soutien au groupe de travail AFCO-JURI établi au niveau politique, qui a programmé 9 réunions thématiques entre mai 2016 et avril 2017 pour faciliter le rapport d'initiative ainsi que la mise en œuvre et l'interprétation du nouvel accord «Mieux légiférer».

La DG IPOL a poursuivi ses travaux sur ses neuf projets PPP en 2016 et se déclare très satisfaite, de façon générale, des avancées réalisées. Elle a également travaillé sur l'élaboration d'une nouvelle série de projets qui seront lancés début 2017.

Sur les quelques éléments restants à accomplir dans le cadre des «anciens» projets, certains seront intégrés dans le cadre du nouveau PPP, d'autres seront poursuivis en dehors de celui-ci.

Projet 1- Renforcement de la culture de contrôle au sein des commissions

Le projet porte ses fruits et la culture de contrôle se renforce d'année en année. Les commissions mènent à bien un vaste éventail d'activités de contrôle.

Projet 2- Contrôle des actes délégués et des projets de mesures relevant de la procédure de réglementation avec contrôle

La plupart des objectifs liés à ce projet ont été atteints, à l'exception de certains objectifs de nature interinstitutionnelle, comme par exemple le registre des actes délégués.

Projet 3- Contrôle des programmes financiers du CFP

Une définition et une analyse des outils existants en vue de contrôler les nouveaux instruments du CFP a été effectuée. Les travaux du réseau CFP se poursuivent et continueront d'avoir lieu dans le cadre du futur projet relatif au réexamen et à la révision à mi-parcours du CFP: suivi des programmes concernés et prochaines étapes.

La base de données de la programmation financière a été mise à jour en vue du réexamen et de la révision à mi-parcours du CFP. Cette mise à jour sera adaptée aux objectifs du nouveau projet relatif au CFP.

La préparation du réexamen et de la révision à mi-parcours du *règlement* fixant le CFP a bien eu lieu et sera achevée dans les temps. La préparation du réexamen et de la révision à mi-parcours des *programmes* du CFP est en cours et devrait s'achever au plus tard à la mi-2017, dans le cadre du nouveau projet relatif au CFP.

La définition de bonnes pratiques est en bonne voie et sera menée à bien.

D'importants progrès ont été accomplis dans le domaine de l'intégration des priorités du PE dans le programme de travail de la Cour des comptes. Le PE a été très actif dans la définition et la communication de ses priorités politiques à la Cour des comptes, qui devra évaluer dans quelle mesure elle les intégrera à son programme de travail annuel.

Projet 4 - Tirer pleinement parti de l'expertise des commissions

Les départements thématiques continuent d'organiser régulièrement des échanges sur la détermination des besoins en matière d'expertise. Les modalités précises, notamment la fréquence des réunions, diffèrent d'une commission à l'autre en fonction des préférences et des méthodes de travail de chacune.

La DG IPOL a consolidé davantage le rôle des réseaux transversaux sur le CFP et sur les actes délégués et actes d'exécution. Elle a mis en place un nouveau réseau sur les procédures législatives et les trilogues, qui a déjà tenu plusieurs réunions. Il est organisé et présidé par l'unité CODE.

Projet 5 - Dialogue des parties prenantes

Le projet s'est déroulé comme prévu et peut être considéré comme achevé. Il devient désormais partie intégrante des activités ordinaires.

Projet 6- Numérisation de l'activité des commissions parlementaires et amélioration de la capacité d'adaptation aux changements d'activité

Plusieurs objectifs dont l'achèvement était prévu pour après 2016 sont en bonne voie. Ils relèveront désormais du nouveau projet institutionnel «e-Parlement 2017-2019», mené en coopération avec les DG PRES, EXPO, TRAD et ITEC.

À noter que l'adoption du règlement du Parlement tel que révisé rend nécessaire toute une série de modifications pour adapter les applications informatiques existantes.

D'autres objectifs, déjà atteints, sont devenus partie intégrante des activités ordinaires de la DG IPOL.

Projet 7- Adapter les conditions de travail et les connaissances du personnel de la DG IPOL aux récentes évolutions de l'activité des secrétariats des commissions

Le projet PPP n° 7 de la DG IPOL comprend cinq sous-projets différents. Trois d'entre eux ont été menés à bien ou le seront bientôt: organisation d'un concours AST3 spécialisé; mise au point d'un parcours de formation pour tous les AD et AST; mise en place d'un réseau EMAS dans le bâtiment Square de Meeûs.

Les deux sous-projets encore en cours sont:

- a) les lignes directrices internes sur la compensation des heures supplémentaires;
- b) le programme d'échange avec les parlements nationaux et les services du Conseil et de la Commission.

Projet 8- Examen des pétitions dans le cadre de l'analyse d'impact ex post

Le projet avance bien et le retard accumulé dans l'examen des pétitions a pu être rattrapé.

Projet 9- Rationaliser les procédures de traitement des pétitions

Les objectifs prévus ont été atteints et un nouvel objectif (réseau des pétitions) a été ajouté: il s'agit d'informer systématiquement les autres commissions concernées des sujets et des thèmes qui font l'objet de pétitions.

Ressources

Pour ce qui est de l'informatique, la DG IPOL a proposé, dans le cadre du programme e-Parlement, de définir un programme d'action afin de parvenir à une numérisation intégrale du travail législatif d'ici au début de la prochaine législature.

Ce programme d'action, approuvé par le comité de gouvernance d'e-Parlement en juillet 2016, est le premier programme institutionnel en matière informatique à faire participer cinq DG. Il a pour objectifs l'achèvement des projets AT4AM, AT4LEX et AM-Batch, éléments cruciaux d'une numérisation intégrale. La conclusion de l'accord interinstitutionnel sur l'utilisation du format XML comme format commun pour l'échange de documents entre les trois institutions a représenté une étape importante en vue de la numérisation. La numérisation intégrale de toutes les activités de soutien au travail législatif et budgétaire effectué en commissions et en plénière permettra d'améliorer l'efficacité des processus et la qualité du travail fourni.

Les systèmes informatiques ont également joué un rôle de premier plan dans les travaux préparatoires à la révision du règlement du Parlement susmentionnée. Plusieurs mois avant, la DG IPOL avait commencé, en coopération avec les autres DG concernées, à analyser les modifications qu'il faudrait apporter aux différentes applications informatiques qui sous-tendent le travail parlementaire, de sorte qu'une fois en vigueur, le nouveau règlement dispose de tous les outils informatiques nécessaires.

En 2016, deux nouvelles commissions (PETI et CONT) ont décidé d'emboîter le pas aux commissions ITRE, TRAN, EMPL et ENVI et de tenir des réunions sans papier. Le réseau EMAS du bâtiment Square de Meeûs a été consolidé et a pu mener à bien plusieurs initiatives: station de recyclage pour les fournitures de bureau, amélioration du stationnement vélos, ateliers créatifs d'EMAS et participation active aux principales activités d'EMAS.

Dans le domaine financier, l'ensemble des procédures et lignes directrices de la DG IPOL ont fait l'objet d'un examen et, le cas échéant, ont été adaptées pour garantir le plein respect des modifications apportées au règlement financier et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La DG IPOL a en outre préparé une proposition détaillée de révision des règles du Bureau relatives aux auditions en commission, y compris des dispositions portant sur le défraiement des invités. L'élaboration de ce document a pris toute l'année et nécessité une coordination très poussée avec la DG EXPO. Toutes les propositions ont été transmises avec succès au Bureau en novembre 2016.

Dans le domaine des ressources humaines, il convient de mentionner qu'11 postes AD et 5 postes AST à profil spécifique lié à la procédure de réglementation avec contrôle (actes délégués et mesures d'exécution) ont été publiés et pourvus en 2016 (voir point 2.2.1.). Un tel renforcement des effectifs a permis aux secrétariats des commissions concernées (ECON, ENVI, ITRE, IMCO, TRAN, LIBE) de fournir aux députés des services plus complets dans le domaine des actes délégués et des mesures d'exécution. La procédure de mobilité 2015 a pu être conclue en 2016 avec le transfert de tous les collègues de la DG sujets à la mobilité dans de nouvelles unités. Les trois commissions temporaires ont pu pourvoir les postes de leurs secrétariats grâce au détachement de jusqu'à 23 personnes d'autres unités de la DG. C'est d'autant plus méritoire que, du fait des réductions budgétaires, dans la plupart des cas, aucun agent contractuel n'a remplacé ces personnes dans leurs unités d'origine. 14 postes de l'organigramme ont été supprimés en raison de la réduction des effectifs. Enfin, l'année 2016 a vu l'introduction du télétravail occasionnel au sein de la DG IPOL.

Dans le domaine de la formation et du développement du personnel, des parcours de formation spécifiques et de nouvelles formations ont été conçus et proposés à la DG IPOL.

Résultats (comparaison des données et des postes budgétaires)

Les chiffres présentés ci-dessous sont des statistiques annuelles destinées à mesurer certains aspects quantitatifs de l'activité de la DG tout en contribuant à la réalisation de ses objectifs. Directement ou indirectement, ils se rapportent à pratiquement tous les objectifs.

- 391 réunions de commissions parlementaires ont été organisées (2015: 397). Ces réunions, et tout le travail qui intervient dans leur préparation, ont conduit au traitement et à l'adoption de quelque 427¹ procédures en commission (2015: 418 rapports et 2014: 404 rapports).
- 135 réunions de trilogue ont été organisées en 2016 (2015: 226 réunions).

En 2015, la Commission a, pour la première fois depuis des années, présenté un nombre de propositions moins élevé. Dès lors, le nombre de nouveaux dossiers à négocier en 2016 a lui aussi diminué, bien que, dans l'ensemble, la charge de travail législatif soit demeurée élevée. Il importe également de relever que le nombre de propositions présentées en 2016 est reparti à la hausse, ce qui signifie que l'intensité du travail législatif redoublera en 2017, les travaux préparatoires ayant déjà commencé en 2016. Dans l'ensemble, nous estimons que ces fluctuations sont conformes aux tendances cycliques habituelles (quoique légèrement accentuées aux débuts de la commission Juncker).

¹ Nombre qui se monte à 740 si l'on compte les procédures liées à la procédure de réglementation avec contrôle traitées par les commissions, notamment celles qui concernent les actes délégués et les mesures d'exécution. À compter de 2017, la DG IPOL comptera toutes les procédures ensemble, y compris celles de réglementation avec contrôle. En 2016, nous avons choisi de les comptabiliser séparément pour faciliter la comparaison avec l'année précédente.

En ce qui concerne les ressources budgétaires gérées directement par la DG IPOL, l'analyse quantitative suivante peut être faite.

- Sous-poste 1612-02 (formation professionnelle): la DG a organisé et financé 54 formations individuelles (34 en 2015) et 11 journées hors les murs (9 en 2015).
- Sous-poste 3042-01 (missions des commissions): au total, 79 missions ont été organisées (98 en 2015), dont 65 ont eu un impact financier sur cette ligne (frais d'organisation, notamment location de bureaux et transport sur place). Le nombre de missions est donc resté relativement stable par rapport à l'année précédente, surtout compte tenu du fait que davantage de missions conjointes ont eu lieu.
- Sous-poste 3200-01 (expertise extérieure): les départements thématiques ont commandé un total de 264 expertises externes (2014: 192), dont 12 grosses études d'un montant supérieur à 60 000 euros (2015: 21). Environ 47 % du volume total des études (en termes de valeur) a été commandé par le biais des contrats-cadres existants (2015: près de 60 %), les 53 % restants ayant été commandés sur la base d'autres procédures. Le 31 décembre 2016, 8 contrats-cadres étaient en vigueur dans les départements thématiques de la DG IPOL (2015: 8). La DG dispose également, comme en 2015, de 4 listes AMI (appel à manifestation d'intérêt), afin d'élargir davantage le choix des experts dans certains domaines.
- À noter également les quelque 382 études et documents d'information internes (dont une centaine de mises à jour de documents existants), ce sans utiliser les fonds budgétaires de la DG IPOL (en 2015, ce nombre était de 352 et en 2014, de 218). Ces données montrent que la majorité de l'expertise est fournie en interne par la DG elle-même et que cette proportion a tendance à augmenter au fil du temps. En outre, tant les commissions que les départements thématiques ont participé, comme toujours, à la mise à jour continue des fiches techniques publiées par le Parlement.
- Les départements thématiques ont également organisé 31 ateliers (2015: idem) auxquels ont été invités des experts externes, qui y ont participé aux côtés des membres des commissions. Au total, 70 experts ont été remboursés au titre de ce poste (2015: 81). D'autres experts ont été invités à partager leurs connaissances en matière économique, financière et monétaire lors de réunions préparatoires aux séances du dialogue monétaire organisé par la commission ECON; ces experts ont produit 38 documents d'information avant ces séances (2015: 35)
- Les commissions parlementaires ont tenu 124 auditions (en 2015, 100 et en 2014, 50). Il s'agit du nombre le plus important d'auditions jamais organisées en l'espace d'un an. Au total, 127 invités à ces auditions se sont vu rembourser leurs frais de déplacement au titre de ce poste (2015: 183 et 2014: 104). En outre, la commission des pétitions a entendu 201 pétitionnaires (contre 191 en 2015) lors de diverses réunions et auditions, dont 25 ont été défrayés au titre de ce poste.
- Le sous-poste 3220-13 (livres et abonnements) a été utilisé 16 fois pour différents livres et abonnements (contre 30 fois en 2015 et 7 fois en 2014).

3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ARTICLE 66, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT FINANCIER)

D'une façon générale, les activités financières de la DG IPOL comprennent un ensemble de transactions de faible à moyenne valeur. En termes de valeur, quelque 90 % du budget sont consacrés à l'achat d'expertises faisant suite à des demandes de la part des commissions parlementaires. Un nombre considérable de transactions de très faible valeur concerne également le remboursement des experts conviés à des audits.

La structure du budget et les circuits financiers détaillés de l'exécution de ces crédits par la DG sont publiés et mis à jour sur ses pages internet. Une importante opération de mise à jour et de contrôle de ces informations a été menée en 2014, à la demande de l'ordonnateur délégué. Elle est par ailleurs effectuée en continu par l'unité des finances.

L'ordonnateur délégué inscrit toujours un point sur le suivi du budget à l'ordre du jour de chaque réunion (hebdomadaire) des directeurs. L'exécution de tous les crédits est autorisée au niveau des directions, leur directeur respectif agissant en qualité d'ordonnateur subdélégué, en coopération étroite avec l'unité des finances pour ce qui est du contrôle ex ante et du conseil. Cette coopération entre les départements opérationnels et l'unité des finances, ainsi qu'avec les unités du personnel et de l'informatique sur ces questions, sont le reflet d'une solide culture de la coopération au sein d'une structure en majeure partie décentralisée et dotée de fonctions de support centrales fortes.

L'utilisation des fonds budgétaires est transparente et fait l'objet d'un contrôle détaillé à tous les niveaux hiérarchiques. Naturellement, tous les principes de base, comme la séparation des tâches, sont pleinement respectés.

Les objectifs de la DG sont fixés annuellement en tenant compte du portefeuille de projets du Parlement, dans lequel la DG IPOL gère actuellement neuf projets. Ils sont communiqués au personnel par écrit et oralement lors des réunions. Enfin, toute délégation de pouvoirs est clairement définie et toujours communiquée par écrit.

La gestion des risques au sein de la DG a considérablement évolué ces dernières années; les risques recensés et les mesures d'atténuation sont continuellement mis à jour.

Outre ce qui précède, la DG IPOL met en oeuvre un certain nombre d'autres procédures et pratiques de travail afin de surveiller et d'améliorer continuellement la conformité avec les normes minimales en matière de contrôle interne ainsi que leur bon fonctionnement.

Ainsi, des instructions spécifiques de la DG sur des questions relatives aux marchés publics sont également publiées et mises à jour, tout comme les liens correspondants vers les modèles de la DG FINS.

La DG IPOL dirige également un groupe de travail officiel afin de promouvoir la connaissance et l'expérience dans le domaine des marchés publics et de la gestion des contrats. Le groupe, qui joue entre autres un rôle de liaison avec le forum «marchés publics», est très utile pour débattre de manière approfondie des questions qui se posent, telles que les conséquences des nouvelles règles.

Des réunions sont également organisées régulièrement par l'ordonnateur puis mises en œuvre par l'unité des finances, afin de surveiller et d'améliorer continuellement les procédures financières et contractuelles.

L'ordonnateur propose depuis de nombreuses années un programme de formation à l'intention des nouveaux venus, qui comprend également un module sur les «circuits financiers» destiné à sensibiliser les collègues à l'importance de l'application correcte des règles contractuelles et financières en vigueur en matière de marchés publics.

Dans le domaine des marchés publics, la DG IPOL a informé l'auditeur interne, en réponse aux recommandations formulées dans le rapport d'audit interne de 2013 sur la STOA (désormais rattachée à la DG EPRS), que les deux recommandations principales avaient été complètement mises en œuvre:

- la mise à jour du document de marché préparatoire visant à estimer plus précisément les coûts escomptés de l'expertise extérieure; et
- la révision de la fiche d'évaluation de la qualité de l'expertise extérieure en vue de mieux évaluer le rapport qualité-prix.

La troisième recommandation n'est réalisée qu'en partie (les fiches d'évaluation de la qualité sont disponibles via l'unité des finances). Toutefois, une base de données communes pour ces fiches devrait être achevée en 2017.

Méthode d'évaluation des coûts et avantages du contrôle interne

De manière générale, la rentabilité économique des contrôles est évaluée par la direction des ressources, en concertation avec le directeur général et ses collaborateurs. Ce contrôle s'inscrit dans la procédure d'élaboration du budget et du rapport annuels. Dans l'ensemble, les aspects méthodologiques et l'approche de la DG sont décrits et inclus dans le rapport annuel.

La rentabilité des contrôles est considérée élevée et dotée d'un haut niveau de transparence, d'une bonne coopération et de procédures claires, tout en maintenant un organigramme limité et une structure centrale non bureaucratique.

Afin d'optimiser l'efficacité du système de contrôle, les maigres ressources de la DG IPOL sont gérées de manière à empêcher toute dépense erronée ou non conforme, et ses méthodes de travail ont été conçues pour y parvenir.

Les archives des résultats globaux des contrôles financiers sont conservées dans FINIP (la base de données de l'unité des finances de la DG IPOL) et FINORD, ainsi que dans Webcontracts. Les archives stockées dans notre base de données FINIP contiennent les informations obligatoires suivantes:

- l'identification de l'ensemble des transactions et opérations de la DG, et le montant total associé à ces éléments;
- l'identification des vérificateurs ex ante auteurs du contrôle;

- l'indication du résultat positif ou négatif. Tout résultat négatif donne lieu à une exception ou à une dérogation, qui décrit, entre autres, si le résultat se rapporte a) aux procédures internes ou b) aux dispositions contractuelles ou réglementaires.

Ce système normalisé a fait ses preuves et aucun ordre de recouvrement n'a dû être établi (aucune somme non conforme n'a été identifiée).

Il importe d'observer que depuis janvier 2012, la DG IPOL consacre en permanence un poste existant de vérificateur ex ante aux questions de passation des marchés et aux conseils contractuels. Cette stratégie a donné des résultats positifs au cours des quatre dernières années.

La DG continue donc à mettre l'accent avec succès sur l'assistance apportée à chaque service opérationnel «ante ex ante», c'est-à-dire avant la présentation des dossiers en vue de leur vérification ex ante officielle, ce qui réduit le risque d'erreurs à une proportion infime et, par conséquent, maintient le taux d'erreurs concernant la légalité et la régularité à un niveau extrêmement bas.

Combinées au rapport annuel, les mesures existantes sont examinées dans le contexte de l'année en question. Elles ont jusqu'ici toujours été considérées appropriées et adéquates.

En raison de la grande attention accordée aux avis et aux vérifications ex ante (travail de prévention et de préparation), ainsi qu'à l'examen des budgets annuels et des ressources humaines, les contrôles ex post n'ont pas été considérés appropriés en termes de relation coûts-avantages. Bien entendu, toute action de la Cour des comptes et de l'auditeur interne à cet égard bénéficie d'une collaboration pleine et intense.

4. CONCLUSIONS

Dans l'ensemble, l'année 2016 a vu les secrétariats des commissions et les autres unités de la DG IPOL atteindre leur «vitesse de croisière», comme s'y attendait d'ailleurs la hiérarchie de la DG à l'approche de la moitié de la législature.

Cette activité intense s'explique bien sûr par le cœur de métier de la DG, mais il ne faut pas négliger l'ajout de nouvelles tâches, comme par exemple une intensification des travaux liés au contrôle parlementaire.

Comme mentionné précédemment, un certain nombre de résultats horizontaux significatifs ont été obtenus au cours de l'année, auxquels la DG IPOL a contribué de manière décisive, entre autres:

- contribution par son savoir-faire et son soutien à la préparation de la position du Parlement sur la première proposition de révision d'un cadre financier pluriannuel (CFP);

- contribution approfondie aux préparatifs du Parlement en vue des négociations sur un nouvel accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et sa mise en œuvre;

- contribution approfondie à la révision du règlement du Parlement, par le biais du groupe de travail de la commission compétente au fond et d'une équipe de projet administrative mise sur pied pour soutenir le processus.

La création de trois commissions temporaires et de leurs secrétariats ainsi que leur fonctionnement a mis à l'épreuve les capacités d'organisation de la DG (trouver des bureaux, du personnel, des créneaux de réunion, planifier rapidement des auditions et des missions, consulter des documents confidentiels). C'est un défi qu'elle a brillamment relevé en étroite coopération avec les autres DG concernées. À noter qu'il s'agissait de la première fois dans l'histoire du Parlement que trois commissions d'enquête étaient actives en même temps.

Tout en continuant à fournir des structures de soutien direct ou indirect fiables, qui ont fait leurs preuves, aux travaux des commissions (secrétariats des commissions, départements thématiques, unité d'assistance à la gouvernance économique, unités des ressources), l'ensemble des unités de la DG IPOL a su faire preuve d'une grande flexibilité en 2016, en s'adaptant continuellement à l'évolution des priorités politiques du Parlement afin de fournir le meilleur service possible aux membres des commissions.

Les ressources humaines de la DG se sont, dans l'ensemble, avérées adéquates pour la charge de travail en 2016. L'ajout de 16 postes spécifiques pour les mesures de contrôle a permis à la DG de s'atteler aux nouvelles priorités, notamment l'augmentation des travaux liés aux actes délégués et mesures d'exécution.

Cependant, d'autres réductions des effectifs, de 2,3 % supplémentaires (1 % au titre de 2016 plus 1,3 % qui représente la contribution de la DG IPOL au transfert de 76 postes de l'organigramme vers les groupes politiques) par rapport aux 5 % prévus initialement, n'ont pas facilité la tâche lorsqu'il s'est agi de trouver du personnel pour les secrétariats des commissions temporaires. À noter que le transfert de personnel vers les secrétariats des commissions temporaires dans un contexte de diminution continue des ressources humaines et budgétaires (dont le budget pour les agents contractuels et le budget des missions) a eu lieu sans pouvoir bénéficier d'un financement supplémentaire pour engager des agents contractuels dans les unités d'origine du personnel concerné. La qualité des services proposés aux députés risque de s'en ressentir.

La deuxième moitié de l'année a été marquée par une intense activité de préparation de la mi-législature. La DG a ainsi préparé, pour le début de l'année 2017, la reconstitution des commissions et l'élection de leurs Bureaux, ainsi que la reconstitution de la Conférence des présidents des commissions et l'élection de son président. La DG n'a ménagé aucun effort pour que tout se déroule comme prévu début février et que les travaux des commissions continuent de se dérouler sans heurts.

Enfin, à l'issue du référendum britannique du 23 juin sur l'appartenance à l'Union, la DG IPOL se tenait prête à fournir des analyses techniques et des briefings préparés par les commissions pour contribuer aux travaux du Parlement sur le processus. Les commissions relevant de la DG IPOL, les départements thématiques et les services horizontaux contribueront activement, par leur soutien et leur savoir-faire, à la préparation de la position du Parlement en amont de la notification par le Royaume-Uni de son intention de se retirer de l'Union en vertu de l'article 50.

5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ

Je soussigné(e)

directeur/directrice général(e) de

déclare par la présente, en ma qualité d'ordonnateur délégué, que j'ai l'assurance raisonnable que:

- a) les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation;
- b) les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière;
- c) les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme, par exemple, les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex post et des observations du Service d'audit interne ainsi que les enseignements retirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Fait à

le

Signature

Annex 6.1.1 - Current appropriations

Use of current appropriations as at 31 December 2016 (source: FINORD)

Situation of current appropriations							Situation of payments		
Sub-item	Initial appropriations	Transfers / Amending Budgets	Appropriations	Commitments done	Appropriations available	% Committed	Payments done	Still to be paid	% Paid
1	2	3	4	5	6=4-5	7=5/4	8	9=5-8	10=8/5
1612-02 * Formation professionnelle	100.000,00	0,00	100.000,00	53.356,28	46.643,72	53,36%	42.043,04	11.313,24	78,80%
Total chapter 16	100.000,00	0,00	100.000,00	53.356,28	46.643,72	53,36%	42.043,04	11.313,24	78,80%
03020-09 * Frais de réception et représentation comm.parlem.	66.000,00	0,00	66.000,00	28.635,75	37.364,25	43,39%	22.736,75	5.899,00	79,40%
03042-01 * Réunions des commission	215.000,00	40.000,00	255.000,00	205.690,02	49.309,98	80,66%	182.192,29	23.497,73	88,58%
Total chapter 30	281.000,00	40.000,00	321.000,00	234.325,77	86.674,23	73,00%	204.929,04	29.396,73	87,45%
03200-01 * Acquisitions d'expertise : politiques interne de l'UE	5.985.000,00	-200.000,00	5.785.000,00	5.104.610,40	680.389,60	88,24%	1.862.311,57	3.242.298,83	36,48%
03220-13 * Livres et inscriptions	40.000,00	0,00	40.000,00	26.449,99	13.550,01	66,12%	26.049,99	400,00	98,49%
Total chapter 32	6.025.000,00	-200.000,00	5.825.000,00	5.131.060,39	693.939,61	88,09%	1.888.361,56	3.242.698,83	36,80%
TOTAL	6.406.000,00	-160.000,00	6.246.000,00	5.418.742,44	827.257,56	86,76%	2.135.333,64	3.283.408,80	39,41%

Annex 6.1.2 - Appropriations carried over from 2015

Use of appropriations carried over from 2015 as at 31 December 2016
(source: FINORD)

Situation of appropriations carried over				
Sub-item	Appropriations carried over	Payments done	Still to be paid	% Paid
1	2	3	4 = 2-3	5 =
1612-02 * Formation professionnelle	7.035,00	7.035,00	0,00	100,00%
Total chapter 16	7.035,00	7.035,00	0,00	100,00%
03020-09 * Frais de réception et de représentation	15.250,00	13.053,04	2.196,96	85,59%
03042-01 * Réunions des commission	25.600,00	14.416,33	11.183,67	56,31%
Total chapter 30	40.850,00	27.469,37	13.380,63	67,24%
03200-01 * Acquisitions d'expertise : politiques interne de l'UE	3.518.725,88	3.378.617,23	140.108,65	96,02%
03220-13 * Livres et inscriptions	1.850,00	1.492,18	357,82	80,66%
Total chapter 32	3.520.575,88	3.380.109,41	140.466,47	96,01%
TOTAL	3.568.460,88	3.414.613,78	153.847,10	95,69%

6.1.3. Situation des **crédits reportés** non-automatiquement à *la fin de décembre* -
Exercice 2016 (nature 6)

n/a

Annex 6.1.4 - Use of specific items of expenditure / assigned revenue (nature 7)

**Use of specific items of expenditure / assigned revenue (nature 7)
as at 31 December 2016 (source: FINORD)**

Situation of appropriations /					
Sub-item	Annual cumulated appropriations	Commitments done	Appropriations available	Payments done	% Paid
1	2	3	4=2-3	5	6=5/3
03042-01 * Réunions des commission	2.058,11	2.058,11	0,00	2.058,11	100,00%
Total chapter 30	2.058,11	2.058,11	0,00	2.058,11	100,00%
TOTAL	2.058,11	2.058,11	0,00	2.058,11	100,00%

6.1.5. Situation des **crédits reportés de dépenses spécifiques / RA** à la fin de décembre - Exercice 2016 (nature 5)

n/a

6.1.6. Situation des **engagements reportés de dépenses spécifiques / RA** à la fin de décembre - Exercice 2016 (nature 3)

n/a

6.1.7. Situation des **recettes propres** à la fin de décembre - Exercice 2016 (nature 8)

n/a

6.1.8. Situation des **crédits de dépenses spécifiques / RA externes** à la fin de décembre - Exercice 2016 (nature 9)

n/a

SOO25:Invoices paid from 01/01/2016 to 31/12/2016

		INTEREST AMOUNT <= 200	NO INTEREST AMOUNT	Total
ON TIME	Number of invoices		418	418
	Total invoice amount (EUR)		5.100.686,07	5.100.686,07
	Total interest amount (EUR)			
LATE PAYMENT	Number of invoices	44		44
	Total invoice amount (EUR)	492.379,17		492.379,17
	Total interest amount (EUR)	956,75		956,75
Number of invoices		44	418	462
Total invoice amount (EUR)		492.379,17	5.100.686,07	5.593.065,24
Total interest amount (EUR)		956,75		956,75

Although it concerns very minor amounts, DG IPOL takes note of the fact that the number of invoices with potential charges needs to be explained and that the number needs to be reduced in the future. A first analysis showed that most cases related to invoices that required the presence of a specific official (responsible for the terms of reference and thus in a capacity to judge whether the invoice should be paid in full as received). Unfortunately a significant number of these invoices was received some time after the corresponding events/publications, with the result that this person was on leave or, in some cases, had changed posting. Also, some of the invoices required further discussion with the suppliers as all details were not correct. In hindsight a few of these could have been suspended in the system but as the amounts were small this seems to have been overlooked. Finally, the DG experienced a significant turnover of staff in the policy departments responsible for the invoices, which may also have contributed to a few late payments. In 2017 the DG will continue to make efforts to reduce the number of invoices concerned and, also, to highlight the importance of suspending invoices in the system when they are under discussion with suppliers.

6.4 Long-term contractual obligations

Contractor	Subject	Duration ⁽¹⁾		Overall value of procurement operation	Contract expenditure in 2016 (EUR)	Renewal method ⁽²⁾	Description of monitoring measures
		Contract	Procurement operation				
Blomeyer y Sanz	IP/D/ALL/FWC/2015-001/lot2/C4	5x12 months	3 specific order forms in 2016	FWC = 0 EUR	107.200	automatic	Expiry date of FWC 30/03/2020; reopening of competition for specific assignments

(1) Months, years or open-ended

(2) Manual or automatic

6.6 Results of ex-post evaluations

N/A - No posts available for ex-post evaluations.

Only in the frame of the annual carry-over exercise, IPOL ex-ante verifiers may control the respective transactions ex-post.

6.7 Sensitive posts

Post identified as sensitive Measures taken

The 2016 assessment of the sensitivity of DG IPOL posts showed that there are potentially 63 sensitive posts (i.e. 1 Director General, 3 Directors, 12 ADs and 47 ASTs) that have remained more than 7 years in the same post. Out of these 63 posts, 7 of them retired, 1 has left and 9 of them have changed the post in 2016. Overall, the evaluation result for each category of posts indicated that the risks identified are low. The existing control environment can be considered as sufficient to compensate for the resulting risks (e.g. inclusion in the annual mobility exercise).

6.8 Assessment of the implementation of the Minimum Internal Control Standards

Self-assessment summary table

2014 standard No	2002 standard No	Achieved	Almost	Partly	Started	To be started / NA
Section 1: Mission statement and values						
1. Mission	2	✓				
2. Ethical and organisational values	1	✓				
Section 2: Human resources						
3. Allocation of staff and mobility	3	✓				
4. Staff assessment and development	3, 4	✓				
Section 3: Planning and risk management						
5. Objectives and performance indicators	7, 9, 10	✓				
6. Risk management process	11	✓				
Section 4: Operations and control activities						
7. Operational set-up	5, 6	✓				
8. Processes and procedures	15, 18	✓				
9. Supervision by management	17	✓				
10. Business continuity	19		✓			
11. Document management	13	✓				
Section 5: Information and financial reporting						
12. Information and communication	13, 14	✓				
13. Accounting and financial information	12	✓				
Section 6: Evaluation and auditing						
14. Evaluation of activities	n/a					
15. Evaluation of internal control systems	20, 22		✓			
16. Audit reports	21	✓				

Comments on the outcome of the annual self-assessment of MICS performance

1. Standards assessed as 'achieved' - good practices

Good practice examples (N° of standard(s) in brackets):

- Budget management structure published on IPOLNET (1);
- Regular training for newcomers (2);
- Access to databases (e.g. FINORD) linked to mandatory training; toolbox for initiators published on IPOLNET (3);
- Dialogue with line manager for annual assessment in place (3, 4);
- Objectives of the DG are defined and communicated each year (5);
- Administrative work program in place (5);

- Weekly monitoring of main budget implementation done by the DG's Finance Unit in cooperation with all operational departments (5);
- Risk assessment done by the responsible AOS for financial and legal commitments up to 60.000 EUR (6);
- Rotation policy in place (7);
- Financial Agents table published on INTRANET (7);
- Financial circuits in line with Financial Regulation in place and published on IPOLNET; Detailed checklists for initiation, verification and archiving continuously updated and published (8);
- Exceptions and Derogations are registered in the Finance Unit's database FINIP and in Web Contracts (8);
- Budget follow-up figures on every agenda of the Directors' (AOS) weekly meetings (9)
- On a political level, the CCC reviews the budget in September for potential adjustments and re-allocations in accordance with the Committees' needs (9)
- Back-up in place to ensure the continuity of operations (10).
- Financial archives, of the DG centralised and managed by in the DG's Finance unit; all procedures published; in addition, destruction of all financial documents fulfilling the conditions established by DG IPOL's Retention Schedule Document (11, 12);
- Rules published on IPOLNET (12, 13);

2. Standards assessed as '**almost achieved**' - **further work required** (10)

- On-going regular update and revision of tailor-made IPOL templates and best-practice in procurement. Depends on IPOL. Full harmonisation of IPOL specific models for all procedures in place. A major check and update of on-line based manuals / templates of financial and contractual procedures on the new IPOL web-site is being done since it has been launched in October 2014. Moreover, a new section "NEWS" has been added to the new Finance Unit's web-site to improve efficiency of communication with Financial Agents and Committee Secretariats.
- Follow-up an implementation of recommendations (e.g. IPOL working group to improve efficiency of procurement activities). Depends on IPOL.
- Annual revision of control framework in connection with the annual activity report. Depends on IPOL. Such a "method" should still be better defined, even though the control framework is continuously monitored and improved, notably through the Finance Unit and particularly the use of the DGs web-pages.
- In our IPOL Risk Register we have identified and assessed potential risks in 5 different areas, i.e. IT, HR, Finance, Logistics, and Legislative Coordination. In 2015, for example, we were obliged to temporarily leave SQM building in order to remove asbestos, and with the coordination of CSG we prepared a specific business continuity plan together with DG ITEC, SAFE, INLO, IPOL and EPRS in order to assure the continuity of DG IPOL, EXPO, EPRS business. However, we don't have a general strategy for business continuity and we therefore consider this standard also necessary to be further developed.

3. Standards assessed as '**partly achieved**' or '**started**' - **weaknesses and practices**

NA

4. Standards assessed as '**to be started**' or '**non applicable**'

- From a purely political aspect, control standard 5 is, however, partially non-applicable. This is due to the fact that the most important objectives of the DG are of a political nature and mostly depend on political decisions. They do not lend themselves easily to measurement through quantitative indicators.
- Multi-annual programming is not an integral part of the current system of an annual "administrative work program". With the introduction of a "Strategic Execution Framework" (SEF), multiannual aspects feature more prominently.
- The DG does not operate an ex-post evaluation system. Given the need to carefully weigh the benefits of such controls compared to the resources needed to implement them, it is considered much more effective to concentrate limited resources on ex-ante controls in conjunction with continuous information and training. This is particularly so given the DGs relatively modest annual budget. Nevertheless, informal ex-post controls can be made when deemed pertinent.